



Novum Sub Sole 18

La DPS est heureuse de vous annoncer la naissance de sa sœur, la DAS. La première s'occupera de la protection de nos sols, la seconde de leur assainissement. Au niveau de la gestion par l'Administration des études réalisées par les Experts, diverses améliorations ont été apportées : un formulaire des données administratives informatisé, la possibilité de fusionner l'EO et l'EC en une étude combinée et une évolution de l'outil ESR.

Une scission pour mieux servir les sols

Deux directions sont dorénavant spécifiquement dédiées à la protection et à l'assainissement des sols wallons : la Direction de la Protection des Sols est en effet maintenant renforcée par la Direction de l'Assainissement des Sols. La première traite plus particulièrement les aspects conceptuels, tandis que la seconde est plus orientée vers la mise en œuvre concrète des dispositions décrétales et réglementaires. La DPS gère les agréments, tant ceux des experts que ceux des laboratoires. De son côté, la DAS instruit les dossiers stations-service, les plans de réhabilitation et les études et projets d'assainissement dans le cadre du décret sols. Une [présentation](#) plus précise de cette division est disponible sur notre site.

Des consignes pour les études

Un nouveau formulaire électronique

Lors de la réalisation de leurs études ou projet d'assainissement, les Experts sont tenus d'intégrer le formulaire des données administratives en annexe A1 du dossier. Ce formulaire est jusqu'à présent établi selon le modèle mis à disposition au format word. Ce dernier est dorénavant remplacé par le [formulaire électronique téléchargeable](#) sur le site. Un atout majeur a été préparé pour les Experts : tout au long de l'encodage, des info-bulles précisent ce que souhaite l'Administration.

Une fois complété par l'Expert, ce formulaire (fichier excel) est imprimé et inséré en annexe A1 du rapport. Il doit être également placé sur le CD contenant la version informatique de ce rapport.

Ce formulaire permettra un encodage accéléré de votre dossier au sein de l'administration.

Etude combinée Orientation (EO) – Caractérisation (EC)

Il est possible d'introduire directement un rapport d'étude qui combine l'étude d'orientation et l'étude de caractérisation. Pour que ce dossier soit recevable, le contenu du rapport d'étude doit comprendre tous les éléments de l'étude d'orientation et de celle de caractérisation.

La structure du rapport d'expertise fixée dans le guide de référence pour l'étude de caractérisation doit être suivie. Elle est en effet organisée de manière à pouvoir intégrer tous les éléments à la fois de l'étude d'orientation et de celle de caractérisation.

Lors de l'introduction d'une telle étude de caractérisation auprès de l'administration, il y a lieu de solliciter une dispense de l'étude d'orientation sur base de l'article 41, 3° du décret sols au motif que le rapport inclut à la fois les éléments de l'étude d'orientation et de celle de caractérisation. Le délai d'approbation est de 60 jours.

Une ESR améliorée

Des améliorations ont été apportées à l'outil ESR. Dorénavant :

- Le « lisez-moi » a été complété afin de mieux guider l'expert dans l'utilisation de l'outil ;
- Une feuille de calcul avec la détermination du temps de lessivage (partie 2 de l'ESR lessivage) est maintenant incluse dans l'outil.

Une note de calcul des CBRN est dès à présent disponible afin d'aider l'expert dans la réalisation de la partie 1 de l'ESR « lessivage », pour une nappe non exploitable et dans le cas d'un dépassement des VIN ajustées.

De même, le logiciel BIOSCREEN-AT_1.43, utilisé dans l'ESR « dispersion », a été traduit en français avec l'autorisation des auteurs. Un bouton « lisez-moi » a également été ajouté pour aider l'expert dans l'utilisation de ce logiciel.

Attention : Ce logiciel BIOSCREEN-AT_1.43 ne peut malheureusement pas encore être diffusé. Dès qu'il pourra l'être, Novum Sub Sole vous le signalera.

Infos utiles

Des questions sur le CWBP ?

La DPS-DAS a mis au point un [formulaire](#) qui permet aux Experts de poser leurs questions sur le CWBP directement à l'Administration.

Formation CWBP

En association avec l'ISSeP, le CHST et FEDEXSOL, la DPS-DAS a proposé une formation de deux jours consacrée au CWBP en novembre 2012. Les lecteurs de Novum Sub Sole le savent, le succès rencontré a été tel qu'une seconde session s'est déroulée en février 2013. A nouveau les commentaires des participants sont très largement favorables. En tout, plus de 160 personnes ont participé à cette double formation.

Cadeau pour vous: dès à présent, les [interventions des participants](#) sont disponibles sur notre site internet !

Publications

Le Folder CWBP

DAS et DPS ont publié un [folder de présentation du Code Wallon de Bonnes Pratiques](#). Ce folder, à l'usage du grand public, résume les rôles des guides dans les différentes étapes à suivre pour obtenir un Certificat de Contrôle du Sol.

Le Kit Sol

Soutenu par l'Union Européenne, le [projet Prosensols](#) vise à apporter des solutions concrètes aux agriculteurs soucieux de préserver et d'améliorer leur capital sol. Dans ce cadre, la brochure « [Kit Sol, Faites parler votre sol ! : Théories et pratiques](#) »

[pour mieux connaître et gérer vos sols](#) » vient d'être publiée. Ce Kit sol se présente sous la forme d'un recueil de fiches classées selon les trois grandes caractéristiques de fertilité des sols : physique, chimique et biologique. Les fiches théoriques présentent les définitions et les bases tandis que les fiches pratiques décrivent des tests et des observations de terrains simples à réaliser.

Si vous désirez vous désinscrire de la newsletter « novum sub sole », envoyez simplement un mail à l'adresse edimestre.dps.dgarne@spw.wallonie.be. Nous traiterons votre demande de désinscription dans les plus brefs délais.

Dans sa volonté d'établir des contacts réguliers et constructifs, la DPS a décidé de publier une newsletter à l'attention des experts.

Il s'agit de vous présenter les évolutions quant à la mise en œuvre du décret relatif à la gestion des sols, les changements intervenus dans la législation, de vous offrir quelques trucs et astuces mais également de répondre aux questions les plus souvent posées.

« Nove sub solum », la newsletter de la DPS, est distribuée gratuitement aux principaux acteurs techniques du Décret Sols. Merci à tous les nouveaux lecteurs qui nous rejoignent pour ce numéro.

